

# BESOINS EN MATERIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUE

A COMPLETER PAR LE CHEF DE SERVICE

## RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE

Nom: Germain

Nom jeune fille:

Prénom: Célia

Site d'embauche: ANGOULEME

Service: Service APV/Mécanique

Intitulé du poste: secrétaire APV

Date d'embauche: 2025-07-21

Date de naissance: 1991-06-26

## ADRESSE MAIL

Création d'une adresse mail: Oui

Remplacement d'une personne partie: Non

+ Si oui, nom de l'ancien salarié:

+ Activer le transfert de mail: Non

## APPLICATIONS

Création RRF/DMD: Non

Création R Learning: Non

Droits R Campus: Non

Création DCS Net: Non

## MATERIEL

Clé tocken: Oui

Tél portable Pro: Non

+ Nouvelle ligne: Non

+ Numéro récupéré: 3013

Commander nouveau PC: Non

+ Si oui, type de PC:

+ Si non, nom PC récupérer:

Malette PC: Non

Imprimante: Non

Véhicule+Assurance: Non

Badge alarme: Non

Clés batiments: Non

## EQUIPEMENT

Vêtements de travail: Non

Taille haut:

Taille bas:

Chaussures de travail: Non

Pointure:

## **VALIDATION PAR LA DIRECTION**

Date,Nom et Signature : **CHEF DE SERVICE**

Date,Nom et Signature : **DIRECTION**

# JCM INVESTISSEMENTS

---

## **ACCORD SUR L'USAGE ET LA RESTITUTION DE BIENS APPARTENANT A L'ENTREPRISE**

**ENTRE :**

**- La Société : JCMI INVESTISSEMENT :**

Représentée par Monsieur Henri ALLE MONNE, agissant en qualité de Responsable Informatique, d'une part, et **Germain Célia** Ci-après dénommée le « collaborateur », d'autre part,

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Matériel confié**

La société confie au collaborateur, pour l'exécution de ses fonctions, le matériel suivant, que le collaborateur reconnaît avoir reçu :

- 1 clé tocken permettant l'accès à la plateforme Renault Net.

- Ce matériel demeure la propriété de l'entreprise et devra lui être restitué en cas de départ du collaborateur, sans qu'il soit besoin d'une quelconque mise en demeure préalable.

### **Article 2 : Responsabilité**

Cette clé tocken permet au collaborateur ci-dessus d'utiliser les outils de travail de la plateforme Renault Net au sein de l'entreprise pendant les horaires de travail.

En aucun cas, ce matériel ne peut être transmis à une tierce personne pour quelque raison que ce soit.

En cas de perte ou de vol, le collaborateur s'engage à en informer Jean FORGET au 06.64.68.13.13 ou le service informatique par le biais d'un ticket, afin de prévoir son remplacement le cas échéant.

Fait, en double exemplaire, à LA ROCHELLE

Signature du collaborateur précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé – Bon pour acceptation »

Germain Célia  
secrétaire APV

Henri ALLE MONNE  
Responsable Informatique